

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 306 rue Clémenceau, sous la présidence de M. PLUSS, Maire, à la suite de la convocation remise aux membres du Conseil le 16 septembre 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain PLUSS, Maire ; Mme Jérphine VASSEUR, M. Damien WAYMEL, Mme Florence VAAST, Mme Nadine PENNEQUIN, M. Jean-Marie MONTAGNE, Mme Hélène LEGRAND, M. Frédéric FAUCOMPRESZ, Adjoints au Maire ; M. Alain BUTIN, M. Maurice YAKOUBENE, M. Luc HINCELIN, M. Ahmed IDOUISSAADEN, Mme Marie-Christine DELEAN, Mme Maryse MOREAUX, M. Sébastien MEINSIER, M. Olivier GOSSET, M. Benoît MOREAU, Mme Samia BUISINE BRASSART, Mme Audrey LEMAY, Mme Marion GUIHARD, M. Mohamed JENDAR, M. Jean-Claude NIMAL, M. Christophe PLANQUART, Mme Marie-Ange GOCEK, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Martine WAYMEL (pouvoir à Mme VAAST), M. Jean-Marie DESCAMPS (pouvoir à M. WAYMEL), M. Gilles CARPENTIER (pouvoir à M. GOSSET), Mme Sandrine GALLIN (pouvoir à Mme VASSEUR), Mme Sabrina RUTKOWSKI (pouvoir à M. YAKOUBENE), Mme Manon LANSELLE, Mme Francine HERBAUT (pouvoir à M. JENDAR), M. Stéphane DELATTRE (pouvoir à Mme GUIHARD), M. François LESCAUX

M. MOREAU est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance.

Après l'appel nominal, le procès-verbal de la séance du 13 juillet est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

1- Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Conformément à la délégation accordée lors du conseil municipal du 03 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délégation, notamment en matière de marchés publics.

2- Projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Bracke Desrousseaux – Approbation d'un avant-projet définitif – Autorisation de signer

Mme Jérphine VASSEUR, Adjointe au Maire déléguée aux travaux, amélioration du patrimoine et espaces verts, assistée de M. BRABANT, architecte, du groupement « Goulard

Brabant Loiez / EDE Ingénierie Group / ALTERN », lauréat du concours, présente le programme d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Bracke Desrousseaux. Le programme consiste à construire un local périscolaire, agrandir l'école maternelle de 3 classes et un dortoir, rendre accessible l'école primaire et améliorer ses performances thermiques pour un budget global (travaux + études) évalué à 3 728 000 € HT.

M. NIMAL pose la question au sujet du désamiantage. Celui-ci n'était pas prévu initialement. Quand va-t-il se faire ? M. BRABANT répond que cela concerne le bâtiment de la primaire, l'opération se fera en l'absence des enfants, l'idée étant de démarrer les travaux courant juillet 2022 quand il n'y aura plus d'enfants. Il est prévu une fin de l'ensemble des travaux pour la rentrée 2024. Ce n'est pas un projet facile, car il y a à la fois l'extension de l'école maternelle et la réhabilitation de l'école primaire. L'école étant libérée entièrement il n'y aura de ce fait qu'un seul chantier. M. le Maire ajoute que les enfants seront transférés pendant cette période (durée d'environ 2 ans) à l'ancienne école primaire Apollinaire, avec en complément des classes mobiles. Aux questions de M. NIMAL il est confirmé que l'opération concerne également la réfection et l'aménagement de la cour d'école et du jardin et qu'il y aura 2 dortoirs dans l'équipement.

Mme GUIHARD rappelle que ce projet avait été présenté en janvier dernier, son groupe avait voté contre car ce n'était pas celui qu'il préférerait, à cause, notamment, du manque de prise en compte de son efficacité énergétique ; d'autres candidats présentaient une meilleure performance de ce point de vue, tant dans la conception que dans le fonctionnement. Son groupe s'interrogeait à propos du choix de la façade vitrée au nord et du chauffage électrique. Par ailleurs, il est proposé une délibération avec des travaux pour prestations supplémentaires non prévues au programme, pour un montant de 237 000 €. Cette enveloppe est supérieure à la provision pour aléas d'un montant de 225 000 €. Ces travaux supplémentaires concernent des équipements qui étaient prévus en tout ou partie par les autres candidats ; est-ce que cela ne constitue pas une remise en cause de l'attribution de ce marché ? Pour ces raisons son groupe votera contre cette délibération.

M. le Maire rappelle que des explications avaient été données à l'époque s'agissant de la question énergétique (projet intégrant toutes les normes environnementales prévues par la loi en termes d'énergie).

L'avant-projet définitif est adopté (ont voté contre : Mme Marion GUIHARD, M. Mohamed JENDAR, Mme Francine HERBAUT, M. Stéphane DELATTRE).

3- Création et formation de la commission des délégations de services publics et des contrats de concessions

M. le Maire présente l'intérêt de la création de cette commission, rendue obligatoire pour le renouvellement de notre contrat d'exploitation publicitaire de mobiliers urbains, qui est désormais qualifié par la jurisprudence de contrat de concession de services. La commission est composée de manière identique à celle d'une CAO. Il propose donc au conseil municipal de créer cette commission et d'en fixer les règles de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Désignation des membres de la commission des délégations de services publics et des contrats de concessions

M. le Maire rappelle que depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (art. L. 2121-21 CGCT), le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant

expressément ce mode de scrutin (ce n'est plus le cas en ce qui concerne la désignation des membres de cette commission). Il met donc au vote la possibilité de voter publiquement ces désignations. Cette proposition ne recueillant pas l'unanimité (a voté contre : M. NIMAL) il est procédé à un scrutin secret.

Deux listes présentent des candidats : « Wattignies c'est vous ! » avec 10 candidats et « Avec vous, Wattignies autrement » avec 4 candidats. Deux assesseurs sont désignés par le conseil municipal : M. YAKOUBENE et M. JENDAR.

Le dépouillement du scrutin secret a donné les résultats suivants :

Votants : 31

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 31

Blancs et nuls (ou abstentions) : 0

Suffrages exprimés (SE) : 31

Quotient électoral (QE = SE / 5) : 6.2

A obtenu : liste « Wattignies c'est vous ! » : 4 sièges (26 voix)

A obtenu : liste « Avec vous, Wattignies autrement » : 1 siège (5 voix)

Les membres de la Commission des DSP et contrats de concession sont donc :

Liste « Wattignies c'est vous ! » :

- M. Olivier GOSSET, titulaire
- Mme Marie-Ange GOCEK, titulaire
- M. Frédéric FAUCOMPRESZ, titulaire
- M. Alain BUTIN, titulaire
- M. Benoît MOREAU, suppléant
- Mme Martine WAYMEL, suppléante
- Mme Maryse MOREAUX, suppléante
- M. Maurice YAKOUBENE, suppléant

Liste « Avec vous, Wattignies autrement » :

- M. Stéphane DELATTRE, titulaire
- M. Mohamed JENDAR, suppléant

M. le Maire les a proclamés immédiatement élus.

5- Vie scolaire – Nouvel adressage de l'école Bracke Desrousseaux et sollicitation du DASEN

M. Damien WAYMEL, Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance, la Jeunesse et l'Education, propose l'adresse suivante pour l'école primaire Bracke-Desrousseaux : n° 28 Square Colonel Arnaud BELTRAME.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Réforme fiscale : Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties – constructions nouvelles à usage d'habitation

M. le Maire informe le conseil que, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation, il y a lieu de redélibérer sinon l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sera totale. Il propose donc de limiter l'exonération de deux ans de la

taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

M. JENDAR estime qu'il s'agit d'un allègement qui a vocation à accompagner les nouveaux propriétaires dans les premières années d'installation. Donc cette suppression d'exonération ne semble avoir d'autre but que de ramener des recettes aux finances communales ; est-ce pour palier un déficit structurel ?

M. le Maire que ce type de délibération n'est pas nouveau, on peut considérer que les nouveaux propriétaires bénéficient d'investissements financés par d'autres avant eux. On reste sur le même montant à recevoir avec cette exonération de 40 %. Les recettes n'augmentent pas mais ne diminuent pas non plus. M. JENDAR répond que la question se pose pour ceux qui habitent à Wattignies et qui ont ensuite l'opportunité d'y construire un bien immobilier.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstentions de Mme Marion GUIHARD, M. Mohamed JENDAR, Mme Francine HERBAUT, M. Stéphane DELATTRE).

7- Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie des locaux de l'ensemble immobilier communal 16 rue du Docteur Schweitzer (Ancienne CAF)

M. le Maire rappelle que la construction de l'immeuble sis 16 rue du Dr Schweitzer a été achevée à la fin de l'année 1997. Cet immeuble avait vocation à accueillir deux services publics : la crèche municipale et l'antenne locale de la CAF (maintenant inoccupée). L'ensemble immobilier comportait dès l'origine de sa conception deux grands espaces séparés, divisibles, dont chaque partie est desservie par une entrée propre. M. le Maire propose de constater la désaffectation des locaux de l'ancienne CAF et d'en prononcer la sortie du domaine public communal.

Aux questions de M. NIMAL et M. JENDAR, M. le Maire répond que l'opération de déclassement ne signifie pas changement de propriétaire, le bien appartiendra toujours à la commune, il est simplement assujéti aux règles du domaine privé. S'agissant du projet en vue suite à cette opération, M. le Maire explique qu'il est envisagé d'y transférer la pharmacie du Blanc Riez et le cabinet de l'infirmière pendant les travaux de la MEL au niveau de la casquette et la construction d'un nouveau bâtiment à l'angle Guillain / Fleming pour y accueillir des commerces (durée des travaux estimée à 5 – 6 ans).

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Aide à l'acquisition de vélos d'occasion auprès de professionnels

Mme Samia BUISINE-BRASSART, Conseillère Municipale déléguée au Développement durable et Modes de transports alternatifs, présente un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos d'occasion. La ville de Wattignies travaille actuellement à une stratégie globale visant à favoriser l'usage des modes de transport doux sur son territoire. Dans ce cadre une grande place est réservée à l'usage de la bicyclette et notamment à la cohabitation avec la voiture. La ville souhaite dans ce domaine élargir son spectre d'intervention en encourageant à l'acquisition de vélos. Dans un souci de développement durable, et afin de ne pas encourager l'achat d'aubaine mais le recyclage, le choix a été fait de proposer une aide financière de 50 euros maximum pour l'acquisition de vélos d'occasion auprès de professionnels. L'acquisition doit être effectuée entre le 1^{er} octobre 2021 et le 28 février 2022.

M. NIMAL se félicite de cette proposition qui allie recyclage et démocratisation. Il y a un volet social car le vélo reconditionné est accessible à une grande partie de la population. Il y voit une étape dans la gratuité des transports en commun.

Mme GUIHARD soutient également cette proposition. Elle en profite pour dire qu'elle regrette que la ville ait annulé l'opération « Nettoyons la nature ». Elle demande également quand sera présenté le plan de développement durable de la ville alors que la ville de Faches-Thumesnil se déclare en urgence climatique et déploie de nombreuses actions et réflexions en ce sens. La MEL met à l'ordre du jour de son bureau la végétalisation des villes, le rapport du GIEC et les récents événements climatiques nous rappellent que le temps est compté, que des changements concrets doivent s'engager chaque jour ; elle attend donc la feuille de route que la ville de Wattignies compte suivre.

Mme BUISINE-BRASSART répond que c'est le Conseil Régional qui a annulé l'opération « Nettoyons la nature », et non la ville. Il est d'ailleurs envisagé que la ville puisse organiser sa propre opération. S'agissant du plan global de développement durable elle se penchera, avec l'accord du Maire, sur la manière dont la ville peut contribuer à cette réflexion. M. le Maire confirme ce besoin d'implication pour les générations futures.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Personnel communal – Création de postes

M. le Maire propose les créations de poste suivantes au 1^{er} octobre 2021 :

- 1 poste à temps complet de rédacteur territorial (service RH) qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B.
- 1 poste à temps complet d'animateur territorial (service politique de la ville) qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des animateurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B.
- 2 postes à temps complet de gardiens-brigadiers de police municipale qui seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des agents de police municipale relevant de la catégorie hiérarchique C.
- 4 postes à temps complets d'adjoints techniques territoriaux (service bâtiment, espaces verts, service des écoles, piscine) qui seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif territorial qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C (service finances).
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (service des sports) qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique B.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-Personnel communal – Contrats d'apprentissage

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de l'autoriser à recourir à 5 contrats d'apprentissage pour les rentrées scolaires 2021/2022 et 2022/2023, comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	BP aménagements paysagers	1 an
Espaces verts	1	BTS aménagements paysagers	2 ans
Cuisine	1	CAP cuisine	2 ans
Cuisine	1	BP cuisine	2 ans
Cuisine	1	BAC PRO cuisine	2 ans

Délibération adoptée à l'unanimité.

11-Personnel enseignant – Paiement des heures de surveillance cantine et d'études surveillées

M. WAYMEL informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revoir le niveau des rémunérations des heures de surveillance cantine et d'études surveillées, au 1^{er} octobre 2021, comme suit :

Etude surveillée : professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 22.34 €

Surveillance cantine : professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11.91 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-Ecole de musique – Jury d'évaluation

M. le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2021, la rémunération des membres du jury de l'école de musique comme suit : brut horaire de 40 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-Questions diverses

Sans objet

Aucune affaire ne restant à traiter, la séance est levée à 20h45.

Alain PLUS

Maire



Benoît MOREAU

Secrétaire de séance